

# LA LOI 25

## VOUS CONCERNE

### LE SAVIEZ-VOUS?

**Mardi le 14 mars • 9 h 30 -11 h 30**  
**3095 Thimens, Saint-Laurent, QC H4R 1Y3**

#### **Loi 25 et protection des renseignements personnels, comment s'y conformer?**

La loi Québécoise 25 Modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels entre progressivement en vigueur en trois étapes entre 2022 et 2024. Ces dispositions toucheront toute organisation qui recueille, détient, utilise ou communique des renseignements personnels.

#### **Qui devrait participer à cette conférence?**

Le personnel membre de ASIS et de la CANASA directement impliqués dans la protection des renseignements personnels comme par exemple; intégrateurs et installateurs de systèmes de sécurité, les centrales de surveillance, et autres.

#### **Contenu de la conférence**

Le premier volet de la conférence est consacré à l'aspect juridique présenté par l'avocate Me Karine Joizil, du cabinet McCarthy Tétrault. Elle nous entretiendra des obligations des organisations en ce qui concerne la gestion de renseignements personnels de clients ou d'employé. Elle nous aidera à mieux comprendre ce qu'est un renseignement personnel et comment répondre aux exigences de la loi 25:

- Qu'est-ce qu'un renseignement personnel
- Quelles seront vos nouvelles obligations face à la loi 25?
- Comment s'y conformer

En seconde partie, Denis Bourget traite de l'application de la loi, à partir d'exemples concrets et opérationnels. Il nous entretiendra de l'impact de la loi 25 relativement aux différents systèmes de sécurité électronique tel que contrôle d'accès classique ou biométrique et surveillance vidéo.



#### **Karine Joizil**

Me Karine Joizil est associée chez Mc Carthy Tétrault a développé une spécialité dans tout ce qui concerne les aspects juridiques de la protection des renseignements personnels.



#### **Denis Bourget**

Denis Bourget est président de ASIS Montréal et vice-président comptes stratégiques chez IDEMIA, il nous entretiendra de l'impact de la Loi 25 sur les différents systèmes de sécurité électronique tels que les contrôles d'accès classique ou biométrique ou encore la surveillance vidéo.

#### **Prix :**

Gratuit pour les membres en règle de CANASA et ASIS  
Non-membre : 25 \$ plus taxes

**Inscription obligatoire :** jusqu'au 10 mars, 2023

**Capacité :** limite de 50 personnes

#### **Personne ressource :**

Danielle Paquin  
directrice affaires gouvernementales  
Tél : 514-884-3343  
Sans frais : 1-800-538-9919 poste 226  
Courriel : dpaquin@canasa.org